

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 juin 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,
vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de
presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, comptabilité,
Direction de l'administration et finances
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Stéphane Berthe, président
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances
et trésorière

CE-2017-704-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-705-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-706-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 JUIN 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 7 juin 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-707-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 19 mai 2017.
-

CE-2017-708-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / ALTA VISTA PHASE 1 / AMÉNAGEMENT PAYSAGER / PLANTATION D'ARBRES / EMPRISE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 129-03-2015, datée du 23 mars 2015, adoptant le règlement 530 décrétant des travaux d'aménagement paysager, de sentiers de biodiversité, de plantation d'arbres et de construction de promenades de bois pour le projet de développement Alta Vista dans Urbanova;

ATTENDU QUE des plantations sont prévues dans l'emprise des rues Marie-Gérin-Lajoie, Thérèse-Casgrain et Roger-Lemelin, et ce, en vertu du plan de plantation ;

ATTENDU QUE quelques citoyens ont planté des arbres sur leurs terrains;

ATTENDU QUE les arbres peuvent être en conflit, tant par les espèces que par l'espace restreint;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre l'alignement d'arbres selon ce qui est prévu au règlement;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-05-19/02 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant l'aménagement paysager dans le projet de développement Alta Vista phase 1 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate la Direction de l'entretien du territoire afin de poursuivre le projet de plantation d'arbres dans l'emprise des rues Marie-Gérin-Lajoie, Thérèse-Casgrain et Roger-Lemelin et de rencontrer les propriétaires où un arbre a été planté pour les en informer.

**CE-2017-709-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT /
PROLONGEMENT DE LA RUE AGNÈS-MARTIN**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC, adoptée le 17 septembre 2014, mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) pour « *suivre et émettre ses recommandations pour les dossiers du comité de coordination au développement municipal (CCDM) en vertu du processus de gestion d'une demande de développement en collaboration avec la Direction générale* » pour les projets de développement à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le processus de gestion des projets de développement mis en place à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines est inclus au règlement 17-5 adopté par le conseil municipal en date du 7 juillet 2014 sous le numéro de résolution 326-07-2014;

ATTENDU la demande de développement de la société DKA Architectes pour le prolongement de la rue Agnès-Martin avec les documents suivants;

- Demande de développement datée du 24 mars 2017;
- Croquis préliminaire;
- Grille d'analyse préliminaire.

ATTENDU les conditions suivantes :

- Qu'un sentier piétonnier relie le projet résidentiel existant de la rue Agnès-Martin à la montée Gagnon en passant par l'espace commercial;
- Que la zone tampon sur la route 335 soit prolongée jusqu'à l'espace commercial;
- Que la zone tampon entre le projet et la zone commerciale devra être revue et située entièrement sur la propriété de la zone commerciale.

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-05-19/03 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le prolongement de la rue Agnès-Martin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate le comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur pour le prolongement de la rue Agnès-Martin en tenant compte des conditions décrites en préambule.

**CE-2017-710-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT /
PROLONGEMENT DE LA RUE DU SEIGLE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2010-935-DEC, adoptée le 8 septembre 2010, acceptant le prolongement de la rue du Seigle, (dossier numéro D08-2639) avec certaines conditions pour deux (2) promoteurs;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-419-DEC, adoptée le 11 avril 2012, acceptant le projet déposé par un seul propriétaire pour le prolongement de la rue du Seigle, et ce, selon certaines conditions;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-651-DEC, adoptée le 23 mai 2012, modifiant la résolution numéro CE-2012-419-DEC corrigeant certains numéros de lots ;

ATTENDU QU'aucun protocole d'entente n'a été signé, depuis 2012, et qu'une nouvelle demande, non formelle, a été déposée au bureau de la Direction générale en décembre 2016;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu avec le représentant du propriétaire du terrain le 17 février 2017 et qu'à cette rencontre, il a été demandé de déposer une demande formelle de développement pour le prolongement de la rue du Seigle;

ATTENDU QUE le secteur en question est à l'extérieur des périmètres d'urbanisation;

ATTENDU QU'après l'entrée en vigueur des règlements de concordance au schéma, comme condition d'émission d'un permis de construction à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, le terrain sur lequel doit être érigée une construction projetée doit être adjacent à une rue publique existant en date du 18 décembre 2002;

ATTENDU QUE les fonctionnaires de la Ville ont rappelé, à plusieurs occasions, aux différents promoteurs depuis le début des discussions sur le prolongement de la rue du Seigle, l'importance de finaliser le projet de développement;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-05-19/04 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le prolongement de la rue du Seigle;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif autorise la fermeture du dossier de prolongement de la rue du Seigle et d'abroger les résolutions du comité exécutif suivantes : CE-2010-935-DEC, CE-2012-419-DEC et CE-2012-651-DEC.

**CE-2017-711-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / CONSTRUCTION
RI-MAR INC. / RUE RODRIGUE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-117-DEC, adoptée le 8 février 2017, mandatant le comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur sur la rue Rodrigue avec Construction RI-MAR inc.;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite encore le projet intégré, et ce, même avec une modification de zonage;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-05-19/05 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le projet de développement sur la rue Rodrigue;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate la Direction de l'urbanisme durable à préparer un projet intégré.

QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-117-DEC soit abrogée.

**CE-2017-712-DEC INFRASTRUCTURES / ÉCHÉANCIER / TRAVAUX
CHEMIN SAINTE-CLAIRE / MODIFICATION À LA
RÉSOLUTION CE-2017-444-DEC**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-444-DEC, adoptée le 19 avril 2017, mandatant la Direction de l'entretien du territoire, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, à préparer un protocole d'entente permettant la réalisation d'un branchement temporaire du lot 3 771 776 du cadastre du Québec sur la conduite d'aqueduc présente à l'intersection de la rue des Pins et du chemin Sainte-Claire, en plus, qu'une des conditions est la mise en vigueur du règlement d'emprunt permettant le prolongement de l'aqueduc sur le chemin Sainte-Claire;

ATTENDU QUE le branchement temporaire pour les terrains situés au nord du chemin Sainte-Claire pourrait être suffisant pour quelques années;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-05-19/06 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la modification de la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-444-DEC afin d'y retirer un paragraphe;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-444-DEC soit et est modifiée en retirant la condition suivante :

« QUE l'entente soit conditionnelle à la mise en vigueur du règlement d'emprunt permettant le prolongement de l'aqueduc sur le chemin Sainte-Claire. »

**CE-2017-713-DEC ADDENDA NUMÉRO 1 / ENTENTE /
CONSOMMATION D'EAU ET LES REJETS D'EAUX
USÉES / USINE DE PRODUCTION DE GÉLATINE /
TERGEL INC.**

ATTENDU QUE la société Tergel inc. et la Ville de Terrebonne ont conclu, en date du 11 novembre 2016, une entente temporaire relative à un accord concernant la consommation d'eau et les rejets d'eaux usées pour une usine de production de gélatine et à propos de la modification des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville de Terrebonne (ci-après « l'entente »);

ATTENDU QUE cette entente temporaire a été présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) et que ce ministère juge cette entente inadéquate;

ATTENDU QUE la société et la Ville désirent apporter une modification à l'entente afin de rendre plus restrictive la qualité des rejets à l'égout sanitaire ;

ATTENDU QUE le projet d'addenda, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, a fait l'objet de discussion entre les parties et le MDDELCC et que celui-ci répond aux préoccupations de chacune des parties;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda # 1 de l'entente temporaire relative à un accord concernant la consommation d'eau et les rejets d'eaux pour une usine de production de gélatine et à propos de la modification des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville de Terrebonne à intervenir avec la société Tergel inc.

**CE-2017-714-DEC DÉSISTEMENT / CERTAINES PARCELLES /
CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ DANS L'EMPRISE
DU PROLONGEMENT / BOULEVARD DES
PLATEAUX**

ATTENDU QUE la mise en œuvre du projet Urbanova s'est traduite par l'adoption par la MRC Les Moulins d'un règlement de contrôle intérimaire (règlement numéro 121) déterminant les limites du corridor de biodiversité;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 641 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de terrains ou parcelles de terrains faisant partie du corridor de biodiversité du projet Urbanova;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 475-09-2015 mandatant la firme Tetra Tech QI inc. afin de faire une analyse détaillée du tracé de l'avenue Claude-Léveillée et du prolongement du boulevard de Plateaux;

ATTENDU QUE le tracé final a été déterminé, à la lumière de cette analyse, tel qu'il appert au plan produit par M. Normand Fournier, arpenteur, et portant la minute 24 992;

ATTENDU QUE cette emprise empiète en partie sur des parcelles faisant partie du processus d'expropriation du corridor de biodiversité;

ATTENDU QUE la Ville demande au promoteur de céder les emprises de rues requises dans le cadre des projets de développement et qu'en vertu du règlement de lotissement numéro 1002 les rues sont cédées pour un montant de un dollar (1\$);

ATTENDU QU'il y a lieu de se désister d'une partie du lot 4 660 665 du cadastre du Québec, identifiée comme la parcelle # 11 de la minute précitée;

ATTENDU QU'il y a lieu de se désister d'une partie du lot 5 888 249 du cadastre du Québec, anciennement connue comme partie du lot 2 922 072 du cadastre du Québec, identifiée comme la parcelle # 12 de la minute précitée;

ATTENDU QU'il y a lieu de se désister d'une partie du lot 5 887 588 du cadastre du Québec, anciennement connue comme partie du lot 2 922 073 du cadastre du Québec, identifiée comme la parcelle # 14 de la minute précitée;

ATTENDU QU'il y a lieu de se désister d'une partie du lot 5 886 958 du cadastre du Québec, anciennement connue comme partie du lot 3 440 539 du cadastre du Québec, identifiée comme la parcelle # 15 de la minute précitée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif entérine le désistement des procédures d'expropriation d'une partie du lot 4 660 665, identifiée comme la parcelle # 11, d'une partie du lot 5 888 249, anciennement connue comme partie du lot 2 922 072, identifiée comme la parcelle # 12, d'une partie du lot 5 887 588, anciennement connue comme partie du lot 2 922 073, identifiée comme la parcelle # 14, et d'une partie du lot 5 886 958, anciennement connue comme partie du lot 3 440 539, identifiée comme la parcelle # 15, tous du cadastre du Québec, tel que montré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et portant la minute 24 992.

QUE la firme Deveau Avocats soit et est mandatée pour procéder auxdits désistements.

**CE-2017-715-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
PAIEMENTS INTERNET / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 886 813,77\$ préparée le 8 juin 2017 ;
- la liste des paiements par internet paie pour le mois de mai 2017 au montant de 6 631 771,16\$ préparée le 12 juin 2017.

**CE-2017-716-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

9.2

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 431 701,48\$ préparée le 8 juin 2017.
-

CE-2017-717-DEC NOMINATION / RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

ATTENDU QU'il y a lieu de transmettre un document attestant que Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, peut agir au nom et pour le compte de la Ville de Terrebonne, et ce, pour conserver l'accès aux services électroniques *Mon dossier* de Revenu Québec ;

ATTENDU QUE Mme Lison Lefevre est autorisée à :

- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personnes, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la Ville à clicSÉQUR – Entreprises et à *Mon dossier pour les entreprises*;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, que le comité exécutif désigne Mme Lefebvre responsable des services électroniques *Mon dossier* de Revenu Québec.

CE-2017-718-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 551-1 / RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE / MONTÉE MAJOR ET CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QUE le 10 septembre 2012, le conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 551 ayant pour objet « Travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré »;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 551 le 14 novembre 2012;

ATTENDU QUE le chemin du Trait-Carré et une partie de la montée Major nécessitent des travaux de réfection de la chaussée;

ATTENDU QUE le chemin du Trait-Carré et la montée Major sont des collectrices afin d'entrer ou sortir de la municipalité de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le mode de taxation des travaux de réfection de la chaussée aurait dû être facturé à l'ensemble de la ville comme le recommande la pratique courante.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 551 afin de modifier le mode de taxation, soit pour un emprunt au montant de 680 500\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement portant le numéro 551-1 amendant le règlement numéro 551.

CE-2017-719-DEC AUTORISATION / VIREMENT DE CRÉDIT / RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU QU'une somme de 175 600\$ avait été prévue au budget 2017 afin de répartir la dépense de conception du rôle de l'évaluation 2017-2019 sur une période de trois (3) 3 ans par imputation au poste de l'excédent « Dépenses à taxer ou à pouvoir »;

ATTENDU QUE la charge a été totalement imputée à l'exercice 2016 vu les sommes disponibles au budget 2016 ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-380-REC, adoptée le 5 avril 2017, recommandant au conseil l'approbation de la nouvelle structure de la Direction de l'administration et finances et que cette dernière a été adoptée par le conseil le 10 avril 2017 (166-04-2017);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-91-REC, adoptée le 1^{er} février 2017, recommandant au conseil la création de la Direction de l'environnement et que cette dernière a été adoptée par le conseil le 13 février 2017 (60-02-2017);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un virement de crédit pour transférer les sommes nécessaires à la Direction de l'administration et finances et à la Direction de l'environnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 175 600\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro		
1-03-903-00-898	Affectation MPF rôle d'évaluation	175 600\$
AUX postes budgétaires numéros		
1-02-134-00-111	Salaires	65 160\$
1-02-618-00-111	Salaires	55 900\$
1-02-618-00-121	Temps supplémentaire	1 000\$
1-02-618-00-191	Primes	1 700\$
1-02-618-00-195	Congés de maladie	1 200\$
1-02-618-00-220	R.R.Q.	1 900\$
1-02-618-00-230	Assurance-emploi	600\$
1-02-618-00-240	Fonds des services de santé	2 290\$
1-02-618-00-250	C.S.S.T.	1 000\$
1-02-618-00-260	Assurance collective	2 500\$
1-02-618-00-311	Déplacements et représentation	5 200\$
1-02-618-00-520	Véhicules	7 000\$
1-02-618-00-649	Pièces et accessoires	3 650\$
1-02-618-00-670	Fournitures de bureau	3 000\$
1-02-134-00-414	Honoraires professionnels	10 000\$

1-02-134-00-415 Frais de vérification 13 500\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0203 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2017-720-DEC AUTORISATION / VIREMENT DE CRÉDIT / RÉMUNÉRATION

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-244-DEC, adoptée le 8 mars 2017, autorisation des virements de crédits du centre de coûts 134 au 130 pour le transfert de M. Luc Legris au poste de conseiller adjoint à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-525-DEC, adoptée le 3 mai 2017, nommant M. Luc Legris à titre de conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, à compter du 1^{er} juin 2017 suite au départ à la retraite de M. Denis Lévesque;

ATTENDU QUE la rémunération de M. Legris avait initialement été prévue au budget 2017 de la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un virement de crédit pour retourner les sommes budgétées à la Direction de l'administration et finances.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires, comme suit :

DES postes budgétaires numéros		
1-02-130-00-111	Salaire régulier	78 703\$
1-02-130-00-191	Primes	5 823\$
1-02-130-00-195	Congés de maladie	2 424\$
1-02-130-00-210	Régime de retraite	7 083\$
1-02-130-00-220	R.R.Q.	1 751\$
1-02-130-00-230	Assurance-emploi	538\$
1-02-130-00-240	Fonds des services de santé	3 704\$
1-02-130-00-250	C.S.S.T.	1 163\$
1-02-130-00-260	Assurance collective	4 361\$
1-02-130-00-270	R.Q.A.P.	322\$

AUX postes budgétaires numéros		
1-02-134-00-111	Salaire régulier	78 703\$
1-02-134-00-191	Primes	5 823\$
1-02-134-00-195	Congés de maladie	2 424\$
1-02-134-00-210	Régime de retraite	7 083\$
1-02-134-00-220	R.R.Q.	1 751\$
1-02-134-00-230	Assurance-emploi	538\$
1-02-134-00-240	Fonds des services de santé	3 704\$
1-02-134-00-250	C.S.S.T.	1 163\$
1-02-134-00-260	Assurance collective	4 361\$
1-02-134-00-270	R.Q.A.P.	322\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0200 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2017-721-DEC AUTORISATION / VIREMENT DE CRÉDIT /
RÉMUNÉRATION**

ATTENDU QUE le budget original de la Direction de l'administration et finances prévoyait le poste de chef de service à la taxation;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-380-REC, adoptée le 5 avril 2017, recommandant au conseil municipal l'approbation de la nouvelle structure de la Direction de l'administration et finances et que cette dernière a été adoptée par le conseil le 10 avril 2017 (166-04-2017);

ATTENDU QUE l'abolition du poste de chef de service taxation (CC134) et la création du poste de coordonnateur évaluation et développement (CC150) requiert un virement budgétaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un virement de crédit pour transférer les sommes nécessaires du service de la trésorerie (CC134) au service de l'évaluation (CC150) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

1-02-134-00-111	Salaire régulier	17 056\$
1-02-134-00-191	Primes	1 068\$
1-02-134-00-195	Congés de maladie	418\$
1-02-134-00-210	Régime de retraite	1 743\$
1-02-134-00-220	R.R.Q.	944\$
1-02-134-00-230	Assurance-emploi	290\$
1-02-134-00-240	Fonds des services de santé	800\$
1-02-134-00-250	C.S.S.T.	517\$
1-02-134-00-260	Assurance collective	945\$
1-02-134-00-270	R.Q.A.P.	142\$

AUX postes budgétaires numéros

1-02-150-00-111	Salaire régulier	17 056\$
1-02-150-00-191	Primes	1 068\$
1-02-150-00-195	Congés de maladie	418\$
1-02-150-00-210	Régime de retraite	1 743\$
1-02-150-00-220	R.R.Q.	944\$
1-02-150-00-230	Assurance-emploi	290\$
1-02-150-00-240	Fonds des services de santé	800\$
1-02-150-00-250	C.S.S.T.	517\$
1-02-150-00-260	Assurance collective	945\$
1-02-150-00-270	R.Q.A.P.	142\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0204 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2017-722-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU
/ DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Gamache au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de

l'entretien du territoire à compter du 19 juin 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2017-723-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / SOUTIEN
ADMINISTRATIF / DIRECTION DE L'ENTRETIEN
DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire au soutien administratif à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Suzanne Lévesque au poste de secrétaire au soutien administratif à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 22 juin 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2017-724-DEC NOMINATION / CAPITAINE / SECTION
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE / DIRECTION DE
LA POLICE**

ATTENDU l'ouverture du poste de capitaine à la section surveillance du territoire à la Direction de la police suite à la nomination de M. Sylvain Pelletier au poste de directeur adjoint, division surveillance du territoire, sécurité routière et événements spéciaux ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Vincent Charbonneau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Vincent Charbonneau à titre de capitaine à la section surveillance du territoire à la Direction de la police, à compter du 18 juin 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Charbonneau soit fixé à l'échelon 7 de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2017-725-DEC OCTROI D'UN CONTRAT DE VIGIE /
AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / SERVICES PROFESSIONNELS /
AFFAISSEMENT DE SOL / CHEMIN FOREST**

ATTENDU QUE la situation s'est grandement détériorée entraînant même une perte du talus référentiel à l'étude de l'année précédente sur le chemin Forest, et ce, en raison de l'importante crue printanière de 2017 et des pluies diluviennes du début avril ;

ATTENDU QUE le chemin Forest a été fermé et, suite à la recommandation de l'ingénieur déplacé en urgence, une fermeture partielle permanente est actuellement observée sur la voie direction nord sur le chemin Forest ;

ATTENDU QUE suite à la rencontre de coordination interne tenue le 5 juin 2017, en vue de déterminer les actions à prendre en raison du mouvement de sol préoccupant observé par les intervenants municipaux, il a été convenu d'obtenir un avis de la firme Englobe quant à la validité de la solution élaborée dans son rapport d'expertise émis en septembre 2016;

ATTENDU les observations faites sur place lors d'une seconde visite de reconnaissance, la firme Englobe indique que la solution préconisée dans son rapport d'expertise de septembre 2016 n'est plus valide du fait que le talus avait subi un effondrement;

ATTENDU QUE la firme Englobe indique également qu'il y a lieu de concevoir une nouvelle solution de stabilisation et d'envisager des travaux plus importants notamment la réfection d'une partie de la structure de la chaussée et la réfection d'une partie de la glissière de sécurité et qu'en ce sens, des efforts supplémentaires s'imposent pour mener à terme la préparation des documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la firme Englobe mentionne, dans un courriel daté du 9 juin 2017, qu'il y a situation d'urgence ;

ATTENDU l'urgence de procéder aux travaux de stabilisation et l'estimation des honoraires professionnels qui dépasse 25 000\$, la Direction de l'entretien du territoire est d'avis que la situation exige de déroger à la politique interne municipale afin de lancer un appel d'offres sur invitation dans les meilleurs délais ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme Englobe corporation, datée du 26 mai 2017, pour la surveillance du talus attenant à la rivière Saint-Pierre et vis-à-vis des résidences du 6810 au 6870, chemin Forest à Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 8 400\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0205 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2017-0206 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 8 819\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-009 (affectation – excédent de fonctionnement affecté – contrôle de l'érosion) au poste budgétaire numéro 1-02-230-00-419 (services professionnels), soit accepté.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « **les services professionnels visant la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation** » compte tenu du caractère urgent de la situation.

CE-2017-726-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS MULTIDISCIPLINAIRES / PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE /CONSTRUCTION D'UNE TOUR D'OBSERVATION, D'UN ABRI PERMANENT, DE SENTIERS ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER / PARC DE CONSERVATION DU RUISSEAU DE FEU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et ses partenaires ont entériné le plan de conservation et de mise en valeur du Ruisseau de Feu ;

ATTENDU QUE ce plan prévoit des aménagements fauniques et récréatifs;

ATTENDU QUE les partenaires ont réalisé et complété les aménagements fauniques;

ATTENDU QUE la Ville doit réaliser les aménagements récréatifs prévus;

ATTENDU QU'un concept d'aménagement préliminaire pour la réalisation des aménagements récréatifs a déjà été produit par la firme BC2;

ATTENDU QUE le service d'aménagement paysager a récemment supervisé la production d'un concept d'architecture pour un abri permanent et une tour d'observation afin de détailler les aménagements prévus au concept préliminaire initial;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 215-04-2013 adoptant le règlement d'emprunt numéro 574 décrétant des travaux d'aménagement paysager dans le secteur du marais et du marécage du parc de conservation du ruisseau de Feu ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis ainsi que pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE les services professionnels requis sont multidisciplinaires, il est opportun que la grille d'évaluation pour les services demandés soit modifiée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour les « **services professionnels multidisciplinaires concernant la préparation des plans, devis et la surveillance de chantier pour la réalisation de travaux de construction d'une tour d'observation, d'un abri permanent, de sentiers et d'aménagement paysager dans le parc de conservation du Ruisseau de feu** ». (référence : règlement d'emprunt 574).

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

		Points *
Proposition technique – critères d'évaluation		
1. Organisation du projet		25
a. Compréhension du mandat	10	
b. Méthodologie et calendrier	15	
2. Le soumissionnaire		15
a. Présentation générale et qualification du soumissionnaire.	5	
b. Expérience dans des projets similaires :		
- Projet 1	5	
- Projet 2	5	
3. Le chargé de projet		20
a. Compétence du chargé de projet	10	
b. Expérience dans des projets similaires :		
- Projet 1	5	
- projet 2	5	
4. Qualification des membres clés de l'équipe		30
a. Compétence et expérience de l'architecte concepteur principal	10	
	10	
b. Compétence et expérience de l'ingénieur en structure	10	
c. Compétence et expérience de l'architecte paysagiste concepteur principal		
5. Qualification des autres membres de l'équipe		10
a. Qualification et expérience des autres membres de l'équipe		

**CE-2017-727-DEC DEMANDE D'ADHÉSION / CSPQ / FOURNITURE
DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET
IMPRIMANTES / DU 1^{er} MARS 2018 AU 28
FÉVRIER 2021**

ATTENDU QUE la Ville adhère pour une première fois, le 1^{er} mars 2015, auprès du CSPQ pour les achats regroupés de papier pour photocopieurs et imprimantes en vertu de la résolution CE-2014-1391-DEC;

ATTENDU QUE cette adhésion couvre la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018 et que le moment est venu d'informer le CSPQ des intentions de la Ville afin de renouveler celle-ci compte tenu des délais inhérents au processus d'appel d'offres à déployer par cet organisme gouvernemental;

ATTENDU QUE cette actuelle adhésion a très bien servi autant au niveau qualité des services d'approvisionnement offerts, des économies réalisées par le biais des volumes transigés compte tenu du nombre d'adhérents à ce regroupement et du souci environnemental démontré par les types de papier recyclé offerts;

ATTENDU QUE le CSPQ prend en charge tout le processus administratif visant l'appel d'offres et s'engage à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes, et ce, pour l'ensemble de son organisation;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire parvenir une résolution de la Ville de Terrebonne pour confirmer l'adhésion auprès du CSPQ et de compléter une « Fiche d'engagement » identifiant nos estimations de consommation de papier selon certaines catégories bien identifiées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise l'adhésion de la Ville de Terrebonne au CSPQ pour l'achat regroupé visant la « Fourniture de papier pour photocopieurs et imprimantes pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021 » et, en ce sens, autorise la Direction de l'entretien du territoire à fournir toutes les informations et données exigibles assorties à cette adhésion.

**CE-2017-728-DEC AVIS D'ENTRAVE / RACCORDEMENT PLUVIAL /
3415, RUE CAMUS / ÉCOLE MARIE-SOLEIL-
TOUGAS / 17 JUIN 2017**

ATTENDU les travaux d'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas ainsi que du stationnement pour ces employés;

ATTENDU QUE les nouveaux aménagements du stationnement requièrent un raccordement au réseau pluvial de la ville;

ATTENDU QUE la conduite pluviale est localisée sur le côté opposé du stationnement projeté et que la place Camus doit être fermée entre la rue Camus et le 3410-3411, place Camus, pour la réalisation des travaux de raccordement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture de la place Camus, entre la rue Camus et le 3410-3411, place Camus, pour permettre le raccordement à l'aqueduc pour le 3415, place Camus, le samedi 17 juin 2017 de 7h à 17h.

Que la circulation soit déviée selon les plans de signalisation joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que l'entrepreneur remblaye la tranchée et rétablisse la circulation au plus tard le 17 juin 2017 à 17h et il pourra reprendre et compléter les travaux la journée suivante, soit le 18 juin 2017 dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés.

**CE-2017-729-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UNE CAMIONNETTE
FORD F-250 OU CHEVROLET SILVERADO 2500**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une camionnette Ford F-250 ou Chevrolet Silverado 2500 (SA17-9035) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 mai 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 mai 2017 à 11 h 09, à savoir :

Fortier Auto (Montréal) ltée	39 953,81\$ t.t.c.
Terrebonne Ford inc.	40 660,69\$ t.t.c.
Grenier Chevrolet Buick GMC inc.	43 276,59\$ t.t.c.
Laurier Station Chevrolet Buick GMC Corvette inc.	45 019,61\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Fortier Auto (Montréal) ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 mai 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 8 juin 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE**, datée du 16 mai 2017, pour l'achat d'une camionnette Ford F-250, le tout pour un montant de 34 750\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0197 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

**CE-2017-730-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT / SERVICES
DE SERRURIER**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-860-DEC, adoptée le 22 juin 2017, acceptant la soumission de la société Coffre-fort Impérial (division de 9020-4132 Québec inc.) pour les services de serrurier pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 52 888,50\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9047) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9047 pour les services de serrurier arrive à échéance le 21 juin 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 53 139,61\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,785%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 8 juin 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 22 juin 2017, la soumission pour les services de serrurier avec la société **COFFRE-FORT IMPÉRIAL (DIVISION DE 9020-4132 QUÉBEC INC.)** pour une somme de 46 218,40\$\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0202 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-731-DEC AVIS D'ENTRAVE / CONSTRUCTION DE CINQ (5)
NOUVEAUX BRANCHEMENTS / RUE MICHAUD /
16 AU 22 JUIN 2017**

ATTENDU l'approbation d'un projet de subdivision sur la rue Michaud par la Direction de l'urbanisme durable pour passer trois (3) lots à huit (8) lots ;

ATTENDU QUE le promoteur a fait une demande, suite à la nouvelle subdivision et afin de se conformer à la réglementation municipale, pour la construction de cinq (5) nouveaux branchements sur la rue Michaud pour les constructions de ce projet ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder au rabattement de la nappe phréatique avant le début des travaux ;

ATTENDU QUE la rue Michaud doit être fermée, entre les rues Rodrigue et de l'Aubier, afin de procéder aux travaux de rabattement de nappe ainsi qu'aux travaux de construction des branchements de manière sécuritaire en respect avec les normes de santé et sécurité au travail en vigueur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture de la rue Michaud, entre les rues Rodrigue et de l'Aubier, pour la construction de cinq (5) nouveaux branchements aux services publics selon le calendrier suivant :

16, 17 et 18 juin 2017	rabattement de la nappe
19 juin au 22 juin 2017, de 7h à 17h	construction des branchements

Que la circulation soit déviée selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

Que l'entrepreneur pourra reprendre et compléter les travaux le lundi 26 juin 2017 aux mêmes conditions dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés.

**CE-2017-732-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 692 /
PISTE CYCLABLE RÉGIONALE « LES MOULINS
D'EN HAUT » / VILLES DE BLAINVILLE ET
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

ATTENDU le projet de piste cyclable, conjointement avec les Villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines, pour aménager une piste cyclable donnant accès au réseau du P'tit Train du Nord;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-308-DEC approuvant les deux (2) tracés terrebonniens devant faire partie du projet de piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut, à savoir:

- Une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, sur une distance de 560 mètres au nord du chemin Sainte-Claire, dans le secteur La Plaine, vers les limites de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, sur une distance de 1,2 km, dans l'ancienne emprise du CN, dans le secteur Terrebonne-Ouest, vers les limites de la Ville de Blainville.

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-195-DEC mandatant la commission des sports, loisirs et plein air à travailler conjointement avec les villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines à la réalisation d'une étude de faisabilité visant à aménager une piste cyclable reliant les trois municipalités concernées et donnant accès à la piste cyclable du P'tit Train du Nord;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-806-DEC autorisant le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, maître d'œuvre, et la Ville de Blainville pour la réalisation d'une étude de services professionnels pour la construction d'une piste cyclable interrégionale longue de 21 km entre les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville afin de rejoindre la Route verte via le parc linéaire du P'tit Train du Nord;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-370-DEC autorisant le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la demande de financement pour le projet;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux prévus en 2018;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 1 309 924,70\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (692) décrétant un emprunt au montant de 1 309 400\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant les trois (3) municipalités concernées et donnant accès à la piste cyclable du P'tit Train du Nord.

**CE-2017-733-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR /
BOULEVARD DE LA PINIÈRE / RACCORDEMENT
AU TROTTOIR DU CHEMIN GASCON**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 345-06-2013 adoptant le règlement numéro 569 décrétant des travaux de réaménagement du boulevard de la Pinière;

ATTENDU QUE l'étude de circulation, datée du 12 juin 2012, déposée par la firme Cima+ recommande des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 337 (chemin Gascon) et du boulevard de la Pinière ;

ATTENDU QU'un trottoir est requis sur le boulevard de la Pinière, suite à cette étude de circulation, de la route 337 (chemin Gascon) jusqu'à la rue Jeanne-Mance ;

ATTENDU l'opportunité de raccorder ce trottoir au trottoir prévu sur le chemin Gascon entre les autoroutes 25 et 640;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux effectue, à l'interne, le mandat pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE ces travaux sont planifiés pour être réalisés à la fin de l'été / début de l'automne 2017;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux d'aménagement d'un trottoir sur le boulevard de la Pinière et raccordement au trottoir du chemin Gascon** » (référence : règlements 569 et 668).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

**CE-2017-734-DEC DEMANDE D'APPROBATION / PROGRAMME
TECQ III / MAMOT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le plan d'intervention a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'une première version de la programmation a été présentée aux membres du conseil municipal dans le cadre d'un plénier en décembre 2016.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Ville de Terrebonne approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Ville de Terrebonne atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

**CE-2017-735-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES
CHAUSSÉES / DIVERSES RUES / SECTEUR LA
PLAINE / PROGRAMME TECQ III**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE les travaux de réhabilitation des chaussées concernant les rues suivantes : chemin Forest, rues du Jalon, des Libellules, du Lévrier, du Lierre, du Lys, Beaudoin, Hinds, Foisy, Picard, Robidas, Arsenault, Tremblay, Delorme, Rémillard, Charlebois, Brochu, Robinson, Leclerc, Chalifoux Quesnel, Yannick, Francine, Sébastien, du Cerfeuil, des Chouettes, André, Léo, de l'Écot, Guillemette, Aline, du Bocage, du Bosquet, des Bourgeons, des Fauves, des Galets, des Gaspareaux, carré du Gerfaut, de la Grive, Maria, Michaud, Ouellette, du Parc, des Pins, Poupard, Quinn, Sylvianne,

durant la saison 2017 et dans le cadre du programme TECQ III sont prévus être imputés au règlement d'emprunt numéro 682, le tout conditionnel à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 94-03-2017 mandatant la firme Comeau Experts-conseils pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, le tout conditionnel à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des travaux de réhabilitation des chaussées concernant les rues suivantes : chemin Forest, rues du Jalon, des Libellules, du Lévrier, du Lierre, du Lys, Beaudoin, Hinds, Foisy, Picard, Robidas, Arsenault, Tremblay, Delorme, Rémillard, Charlebois, Brochu, Robinson, Leclerc, Chalifoux Quesnel, Yannick, Francine, Sébastien, du Cerfeuil, des Chouettes, André, Léo, de l'Écot, Guillemette, Aline, du Bocage, du Bosquet, des Bourgeons, des Fauves, des Galets, des Gaspareaux, carré du Gerfaut, de la Grive, Maria, Michaud, Ouellette, du Parc, des Pins, Poupert, Quinn, Sylvianne, durant la saison 2017 et dans le cadre du programme TECQ III, le tout conditionnel à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)** » (référence : règlement 682).

CE-2017-736-DEC CESSION POUR FINS DE RUE / 6383424 CANADA INC. / CROISÉE URBAINE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter la cession des lots numéros 6 045 023, 6 045 025, 6 045 028 et 6 045 030 du cadastre du Québec, aux fins de rue et situés dans le secteur de la promenade de la Croisée urbaine, par la société 6383424 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 2 juin 2017 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par Mme Andréanne Masson, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1085 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots ou qu'un avis soit publié conformément à la procédure prévue à la *Loi concernant la Ville de Terrebonne* (Loi 202) et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis.

CE-2017-737-DEC AUTORISATION / PROTOCOLE D'ENTENTE / TARIFICATION DES PLATEAUX / GESTION VINCENT & LIMOGES (AES)

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-159-DEC mandatant la Direction du loisir et vie communautaire afin d'élaborer un protocole d'entente avec la société Gestion Vincent et Limoges pour la tenue d'activités de camps de jour pendant la semaine de relâche scolaire et la période estivale ;

ATTENDU le dépôt du projet d'entente ;

ATTENDU QUE ladite entente respecte les modalités tarifaires adoptées par la résolution numéro CE-2017-282-DEC dont le principe de tarification progressive permettra d'éviter que les parents subissent une augmentation subite pour les inscriptions de leurs enfants aux camps de jour ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente entre la société Gestion Vincent & Limoges inc. et la Ville de Terrebonne concernant la tenue d'activités de camps de jour pendant la semaine de relâche scolaire et la période estivale.

Copie du protocole d'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2017-738-DEC FÊTES DE VOISINS

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemins publics, de même qu'au nouveau programme de fêtes de voisins, a reçu trois (3) demandes pour la fermeture temporaire des rues suivantes afin de réaliser des fêtes de voisins :

Date	Heure	Adresse	Responsable
Vendredi, 16 juin 2017	de 15h à 23h	rue de la Canardière	Mme Isabelle Laing
Vendredi, 23 juin 2017	de 18h à 23h	rue de Vaccarès	Mmes Julie St-Arnaud et Élyse Berthiaume
Dimanche, 2 juillet 2017	de 13h à 21h	rue de Chauvigny	Mme Élyse Larouche

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la fermeture temporaire des rues mentionnées ci-dessus pour la tenue de la fête de voisinage, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

- 1) Matériel**
Le prêt de matériel est autorisé selon ce qui est prévu au programme.
- 2) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la durée de l'activité.
- 3) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activité identifiés ci-dessus.
- 4) Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 5) Produits comestibles et boissons alcoolisées**
La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, les responsables des fêtes doivent se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2017-739-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h35.

Vice-président

Secrétaire